

# APRIL : Signature d'un contrat d'acquisition en vue de la cession des activités de protection et services juridiques

**A la suite de l'entrée en négociations exclusives annoncée le 18 septembre 2019, le groupe APRIL annonce aujourd'hui la conclusion d'un accord en vue la cession de ses activités de protection et services juridiques en France, exercées par ses filiales Solucia PJ et Judicial.**

Cet accord fait notamment suite à l'achèvement des procédures applicables en matière sociale par Solucia PJ et Judicial, ainsi qu'à la fin des négociations entre APRIL et un consortium mené par la mutuelle Tutélaire et le management de Solucia. En conséquence, ces derniers ont signé aujourd'hui un accord en vue du transfert de la participation d'APRIL, représentant 100% du capital de Solucia PJ et Judicial.

Pour mémoire, cette décision s'inscrit dans la continuité de la stratégie de recentrage et de développement initiée par le groupe autour des activités de courtage sur cinq marchés phares (la santé et la prévoyance du particulier, des professionnels et des TPE, l'assurance emprunteur, la santé internationale et les niches dommage), annoncée le 18 mars 2019.

La conclusion des accords définitifs reste subordonnée à l'obtention de l'autorisation préalable de l'ACPR pour la cession de Solucia. Cette cession devrait intervenir au premier trimestre 2020.

## CONTACTS

### Analystes et investisseurs

Guillaume Cerezo : +33 (0)4 72 36 49 31 / +33 (0)6 20 26 06 24 – [guillaume.cerezo@april.com](mailto:guillaume.cerezo@april.com)

### Presse

Samantha Druon : +33 (0)7 64 01 74 35 – [samantha.druon@insign.fr](mailto:samantha.druon@insign.fr)

Ce communiqué contient des éléments prospectifs qui sont basés sur des appréciations ou des hypothèses raisonnables à la date du communiqué qui pourraient évoluer ou être modifiées en raison, en particulier, d'aléas ou d'incertitudes et de risques liés à l'environnement économique, financier, réglementaire et concurrentiel, des risques exposés dans le Document de Référence 2017 et aux éventuels risques inconnus ou non significatifs à ce jour qui pourraient survenir ultérieurement. La Société s'engage à publier ou communiquer d'éventuels rectificatifs ou mises à jour de ces éléments dans le cadre de l'obligation d'information périodique et permanente à laquelle est soumise toute société cotée.

### À propos du groupe APRIL

Créé en 1988, APRIL est un groupe international de services en assurance implanté dans 28 pays, dont l'ambition est de proposer à ses clients une expérience de l'assurance plus facile et plus accessible. Ses 3 900 collaborateurs conçoivent, distribuent et gèrent des solutions spécialisées d'assurance (santé-prévoyance, dommage, mobilité et protection juridique) ainsi que des prestations d'assistance pour ses partenaires et clients - particuliers, professionnels et entreprises. Coté sur Euronext Paris (Compartment B), le groupe a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires de 997,2 millions d'euros.

